

983^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 9 décembre 2025 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et
messieurs les conseillers

Jean-Pierre Charette
Martin Filion
Louis Gagnon
Amélie Sauv  
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la pr  sidence de
monsieur le maire

Ren   Dub  

Sont   galement pr  sents    cette s  ance monsieur Daniel Cliche, directeur g  n  ral, madame Lydia Pedneault, directrice g  n  rale adjointe, et madame Joannie Plante B  lisle, greffi  re adjointe.

Les membres du conseil pr  sents, formant quorum, monsieur le maire d  clare la s  ance ouverte.

2025-12-09-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

CONSID  RANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOS   par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUY   par la conseill  re Sonia Leblanc

- QUE l'ordre du jour soit approuv   tel que r  dig   tout en retenant le privil  ge de garder le « divers » ouvert.

« ADOPT  E    L'UNANIMIT   »

2025-12-09-02 PROC  S-VERBAL DE LA 982^E S  ANCE ADOPTION

CONSID  RANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOS   par le conseiller Martin Filion

APPUY   par le conseiller Jean-Pierre Charette

- QUE le proc  s-verbal de la 982^e s  ance soit approuv      toutes fins que de droit.

« ADOPT  E    L'UNANIMIT   »

2025-12-09-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs de novembre 2025, qui s'élèvent à 239 084,82 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 30 novembre 2025, qui s'élèvent à 196 305,01 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de novembre 2025, qui s'élèvent à 182 967,31 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-12-09-04
RÈGLEMENT NUMÉRO 404-2025 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 – AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Louis Gagnon à l'effet qu'il sera adopté, lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2025, un règlement pour l'adoption des taux de taxes pour l'année 2026.

Le règlement portera sur les taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux, d'aqueduc, d'égouts, d'enlèvement, de transport et de disposition des déchets et pour le service de collecte sélective. Il comprendra aussi les tarifs pour la location de terrains, les modalités de paiement des taxes et compensations, de même que les taux d'intérêt et de pénalité sur les arrérages de taxes, de compensations municipales ou de tout compte divers.

Et que lors de l'adoption dudit règlement, il y ait dispense de lecture.

2025-12-09-05
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 404-2025 DÉTERMINANT LES TAUX
DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 – DÉPÔT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), monsieur le conseiller Louis Gagnon dépose le projet de règlement numéro 404-2025 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2026.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville.

2025-12-09-06
APPEL D’OFFRES PUBLIC
PORTEFEUILLE DES ASSURANCES DE DOMMAGES POUR L’ANNÉE
2026 – ADJUDICATION DE CONTRAT ET SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a publié l’appel d’offres public numéro P-2025-10-001, le 15 octobre 2025, par l’entremise du Système électronique d’appel d’offres (SEAO) du gouvernement du Québec, pour ses besoins d’assurance de dommages pour l’année 2026;

CONSIDÉRANT QUE l’ouverture des soumissions a eu lieu le 28 novembre 2025, dans la salle du conseil de l’hôtel de ville sis au 195, boulevard Matagami, Matagami, province de Québec, J0Y 2A0;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a reçu une seule soumission pour lesdites assurances de dommages, soit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
BFL Canada services de risques et assurances inc.	198 436 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a mandaté la firme Gestion Turcot & Associés inc. pour procéder à l’analyse de ladite soumission;

CONSIDÉRANT QU’après analyse de la soumission, dans les intérêts fondamentaux de la Ville de Matagami, recommandation est faite au conseil municipal d’adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit BFL Canada services de risques et assurances inc., pour un montant de 198 436 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Fillion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- QUE la procédure relative à l’ouverture de la soumission « Portefeuille des assurances de dommages pour l’année 2026 » soit ratifiée à toutes fins que de droit;
- D’ADJUGER au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme BFL Canada services de risques et assurances inc., le portefeuille d’assurances de dommages de la Ville de Matagami pour l’année 2026, pour une prime totale de 198 436 \$, taxes incluses, et ce, tel que recommandé par monsieur Olivier Turcot de la firme Gestion Turcot & Associés inc., dans son rapport d’analyse de décembre 2025;
- QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d’incapacité d’agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d’incapacité d’agir, la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le contrat à intervenir entre les deux parties;

- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-12-09-07
COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS LOCALES

Le point est remis à une séance ultérieure.

2025-12-09-08
FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES
PROJET « RECHARGEMENT DU CHEMIN DU LAC-MATAGAMI »
ATTRIBUTION DE CONTRAT ET SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a octroyé, le 1^{er} octobre 2025, sous le numéro de résolution 2025-10-01-13, un contrat à CML Entrepreneur général inc. pour la fourniture de mille quatre cents tonnes (1 400 t) de matériaux granulaires de type MG-20 pour le projet « Rechargement du chemin du Lac-Matagami »;

CONSIDÉRANT QU'avec le mille quatre cents tonnes (1 400 t) de matériaux granulaires, la Ville de Matagami n'a pu compléter que la moitié du projet de rechargement du chemin du Lac-Matagami;

CONSIDÉRANT QUE CML Entrepreneur général inc. a déposé une proposition pour la fourniture de mille quatre cents tonnes (1 400 t) supplémentaires de matériaux granulaires de type MG-20, pour un montant de 45 500 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12.1 du *Règlement numéro 398-2024 sur la gestion contractuelle* permet à la Ville d'octroyer un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER un contrat de gré à gré à CML Entrepreneur général inc. pour la fourniture de mille quatre cents tonnes (1 400 t) supplémentaires de matériaux granulaires de type MG-20 pour finaliser le projet « Rechargement du chemin du Lac-Matagami », au montant de 45 500 \$, taxes en sus;
- DE POURVOIR à cette dépense à partir du surplus libre non affecté;

- QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-12-09-09

**FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES
RÉSERVE DE LA VILLE DE MATAGAMI
ATTRIBUTION DE CONTRAT ET SIGNATAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de services à CML Entrepreneur général inc. pour la fourniture de mille deux cents tonnes (1 200 t) de matériaux granulaires de type MG-20 pour la réserve de la Ville de Matagami;

CONSIDÉRANT QUE CML Entrepreneur général inc. a déposé, le 19 août 2025, une proposition pour la réalisation du mandat, pour un montant de 44 840,25 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12.1 du *Règlement numéro 398-2024 sur la gestion contractuelle* permet à la Ville d'octroyer un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER un contrat de gré à gré à CML Entrepreneur général inc. pour la fourniture de mille deux cents tonnes (1 200 t) de matériaux granulaires de type MG-20 pour la réserve de la Ville de Matagami, au montant de 44 840,25 \$, taxes comprises, et ce, conformément à son offre de services datée du 19 août 2025;
- DE POURVOIR à cette dépense à partir du surplus libre non affecté;
- QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-12-09-10

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA
PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – ANNÉE 2026
AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire d'Emploi et Développement social Canada, offre une contribution financière aux employeurs par l'entremise de son programme Emplois d'été Canada;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à fournir des services pour aider les jeunes à développer leurs compétences et à acquérir une expérience de travail rémunérée en vue de faciliter leur transition sur le marché du travail;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami, reconnaissant l'importance d'offrir aux jeunes une expérience de travail de qualité et la possibilité de développer leurs compétences, souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Fillion

APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière pour les postes de moniteur en chef des terrains de jeux, animateurs des terrains de jeux et préposés aux espaces verts dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2026, auprès d'Emploi et Développement social Canada;
- D'AUTORISER la contribution financière nécessaire de la Ville de Matagami pour assurer la portion de financement de l'organisme demandeur;
- ET D'AUTORISER madame Julie Tremblay, directrice des finances et trésorerie, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-12-09-11

**SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2025 – FORMULAIRES « LISTE DES
DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES – MUNICIPALITÉS DE MOINS
DE 5 000 HABITANTS » DE CHACUN DES CANDIDATS – DÉPÔT**

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), la trésorière, madame Julie Tremblay, dépose les formulaires « Liste des donateurs et rapports de dépenses – Municipalités de moins de 5 000 habitant » de chacun des candidats au scrutin du 2 novembre 2025.

2025-12-09-12

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU
CONSEIL – ANNÉE 2025 – DÉPÔT**

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) sont déposées les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

- monsieur le maire René Dubé;
- mesdames les conseillères Amélie Sauvé et Sonia Leblanc et messieurs les conseillers Jean-Pierre Charette, Martin Filion, Louis Gagnon et Pierluc Brousseau.

2025-12-09-13
REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS
ANNÉE 2025 – DÉPÔT

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier adjoint, dépose le Registre public des déclarations des dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus des membres du conseil pour l'année 2025, pour lequel aucune déclaration n'a été reçue.

2025-12-09-14
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – MANDAT 2025-2029
NOMINATION DE RESPONSABILITÉS DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de nommer un ou des conseillers responsables pour chaque service municipal afin d'assurer un meilleur suivi des divers dossiers.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- DE NOMMER les membres du conseil responsables des dossiers suivants :

<u>SERVICE</u>		<u>RESPONSABLE(S)</u>
ADMINISTRATION	----->	René Dubé
SERVICES TECHNIQUES		
Travaux publics / Hygiène du milieu	}	-----> Pierluc Brousseau Louis Gagnon
Usines		
Bâtiments		
Équipements roulants		
Rues et infrastructures		
Matières résiduelles		
Urbanisme	----->	Jean-Pierre Charette
LOISIRS, CULTURE ET ESPACES VERTS	----->	Sonia Leblanc Amélie Sauvé

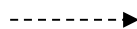
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sécurité civile

Incendies

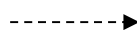
Pompiers

Police



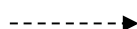
Martin Filion

FAMILLE ET COMMUNAUTÉ



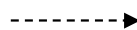
Jean-Pierre Charette
Amélie Sauvé

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Pierluc Brousseau
Sonia Leblanc

REPRÉSENTATION RÉGIONALE



René Dubé
Louis Gagnon
(en remplacement ou appui)

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-12-09-15

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES

MANDAT 2025-2029

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant, outre le maire, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Administration régionale Baie-James.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

– DE NOMMER monsieur le conseiller Louis Gagnon à titre de représentant municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Administration régionale Baie-James.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-12-09-16

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

MANDAT 2025-2029

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- DE NOMMER monsieur le conseiller Jean-Pierre Charette comme représentant du conseil municipal pour siéger au comité consultatif d’urbanisme de la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2025-12-09-17

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL
ANNÉE 2026 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l’article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l’heure du début de chacune d’elles.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE les séances ordinaires du conseil de la Ville de Matagami pour l’année 2026 se tiennent à 19 h 30 le deuxième mardi de chaque mois, à l’exception de celle du mois de janvier qui sera tenue le troisième mardi du mois, à savoir :

- a) le 20 janvier;
- b) le 10 février;
- c) le 10 mars;
- d) le 14 avril;
- e) le 12 mai;
- f) le 9 juin;
- g) le 14 juillet;
- h) le 11 août;
- i) le 8 septembre;
- j) le 13 octobre;
- k) le 10 novembre; et
- l) le 8 décembre.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2025-12-09-18
CHEFS DE SERVICE
RAPPORT MENSUEL – NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER le rapport mensuel de novembre 2025 du directeur du Service du développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de novembre 2025 des Services techniques, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de novembre 2025 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel de novembre 2025 du directeur du Service des loisirs, monsieur Nicolas Moquin, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-12-09-19
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – MANDAT 2025-2029
NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AUX DIVERS COMITÉS
MUNICIPAUX OU ORGANISMES LOCAUX ET RÉGIONAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- DE NOMMER les représentants municipaux suivants pour siéger au sein des comités municipaux ou des conseils d'administration des organismes locaux ou régionaux ci-dessous, à savoir :

<u>COMITÉ OU ORGANISME</u>	<u>REPRÉSENTANT(E.S)</u>
Administration régionale Baie-James Entente spécifique des aînés	Amélie Sauvé
Comité de sécurité publique	Amélie Sauvé, présidente René Dubé Jean-Pierre Charette Martin Filion Louis Gagnon Sonia Leblanc Pierluc Brousseau

**Commission municipale consultative
Soutien aux organismes**

Jean-Pierre Charette
Amélie Sauvé

Développement Matagami inc.

Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Organisation de Sécurité civile municipale

Daniel Cliche
Martin Filion
Lydia Pedneault
Julie Tremblay
Claude Roy
Gabriel Girard (SQ)
Nicolas Moquin

**Gouvernement régional d'Eeyou Istchee
Baie-James**
Table de gestion intégrée des ressources naturelles
et du territoire

Martin Filion
Substitut :
Pierluc Brousseau

**Société d'aide au développement des
collectivités**

René Dubé
Substitut :
Amélie Sauvé

Vitalité Matagami
Politique familiale, MADA, Nouveaux arrivants

Jean-Pierre Charette

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-12-09-20
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de décembre, aucune question n'a été reçue par courriel.

2025-12-09-21
LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

– DE LEVER la séance à 19 h 44.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Joannie Plante Bélisle

JOANNIE PLANTE BÉLISLE
GREFFIÈRE ADJOINTE

